

BAREME :

A titre indicatif, le barème étant seulement un élément de la décision et non un critère essentiel

LISTE D'APTITUDE AU CORPS DES SAENES AU TITRE DE 2023		
ANCIENNETE	<ul style="list-style-type: none"> - Ancienneté générale de services (services de stagiaire ou titulaire et services auxiliaires validés ou en cours de validation) - Ancienneté de corps 	0,5 point/an 1 point/an
AVIS DU SUPERIEUR HIERARCHIQUE	<ul style="list-style-type: none"> - Très favorable - Favorable - Défavorable 	30 points 10 points Bloquant
PARCOURS PROFESSIONNEL	<p><i>en qualité de stagiaire ou de titulaire à l'éducation nationale, dans la filière administrative : (durée minimale exigée dans un poste = 3 années scolaires)</i></p> <p>Mobilité fonctionnelle et/ou géographique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 fonctions ou établissements - 3 fonctions ou établissements - 4 fonctions ou établissements 	5 points 10 points 15 points
BONIFICATION	<p><i>(Joindre impérativement les pièces justificatives telles que fiche de poste).</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Exercice effectif de fonctions ou de responsabilités de niveau supérieur, pendant 2 ans au cours des 5 dernières années (année scolaire 2022-2023) <p><u>(Exemple</u> : adjoint gestionnaire en EPLE, référent-payé, secrétaire de circonscription 1er degré).</p> <ul style="list-style-type: none"> - ou remplacement sur ces mêmes fonctions pendant au moins 3 mois au cours des 5 dernières années (année scolaire 2022-2023 incluse) 	10 points 4 points
EFFORT DE PROMOTION	<p>Admissibilité au concours de SAENES ou tout autre concours de catégorie B ou A (3 fonctions publiques) lors d'une session antérieure à l'année 2023 (joindre les justificatifs) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une admissibilité - deux admissibilités ou plus 	5 points 10 points